

**OBJET   RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
(PROGRAMME 2010)**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES,  
SIGNER LES MARCHES ET SOLLICITER UNE SUBVENTION  
AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

La Commune de Saint-Denis envisage de lancer un nouveau programme de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. L'opération vise à augmenter le rendement du réseau par le remplacement des canalisations vétustes et fragiles, où des fuites sont régulièrement détectées.

Les travaux à réaliser comprennent :

- le terrassement ;
- la pose de canalisations en PEHD de diamètre de 50, 63 ou 75 mm, en fonte de diamètre de 100 et 150 mm, sur un linéaire total de 11 500 m ;
- les reports des branchements particuliers ;
- la réfection de chaussée.

Le programme a été établi en fonction de la fréquence des interventions du délégataire et de l'état des canalisations à remplacer, constituées essentiellement de fonte grise et PVC.

Les travaux qui devraient débiter au mois de mars 2010 sont allotés par secteur géographique présenté dans le tableau ci-après.

<b>Désignation</b>	<b>Localisation</b>	<b>Estimation du coût des travaux (€ HT)</b>
Lot n° 1	Centre-Ville	240 000,00
Lot n° 2	Camélias	280 000,00
Lot n° 3	Moufia	510 000,00
Lot n° 4	Chaudron	460 000,00
Lot n° 5	Montagne	250 000,00
Lot n° 6	Sainte-Clotilde	400 000,00
<b>Coût global</b>		<b>2 140 000,00</b>

Cette opération, qui vise à augmenter les performances du réseau d'alimentation en eau potable, peut être subventionnée par l'Office de l'Eau au taux de 50 % de la dépense éligible.

## Rapport n° 09/7-28

Le plan de financement provisoire (HT) serait le suivant :

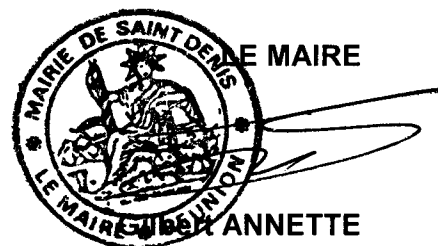
- montant des travaux	2 140 000 €,
- montant éligible	1 500 000 €,
- subvention Office de l'Eau	750 000 €,
- fonds propres (Budget Annexe Eau)	1 390 000 €.

Les crédits sont prévus au Budget Annexe de l'Eau, chapitre 23 et article 2315.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le programme de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable proposé ;
- 2° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- 4° de m'autoriser à signer tous les actes y afférents ;
- 5° de m'autoriser à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Office de l'Eau et signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET   RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
(PROGRAMME 2010)**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES,  
SIGNER LES MARCHES ET SOLLICITER UNE SUBVENTION  
AUPRES DE L'OFFICE DE L'EAU**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 23-15 du Budget Annexe de l'Eau ;

Sur le RAPPORT N° 09/7-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (programme 2010).

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter une subvention au taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau pour le financement de l'opération.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2009



LE MAIRE

ANNETTE